### ART. PREMIER N° CF59

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Rejeté

# **AMENDEMENT**

Nº CF59

présenté par Mme Anthoine et Mme Bonnivard

-----

#### **ARTICLE PREMIER**

- I. À l'alinéa 20, supprimer la référence :
- $\alpha$  , L. 96 E ».
- II. Après l'aliéna 20, insérer l'alinéa suivant :
- « 1° bis Le 22° de la section I du chapitre II du Titre II de la première partie est abrogé. »

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à supprimer une section vidée de sa substance par l'alinéa 20.